



Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR en cas d'intervention sur les parcelles traitées	
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPPE, PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifié EN 374-3) ou à usage unique (certifié EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique, si l'intervention sur le matériel de pulvérisation*	À usage unique, si l'intervention sur le matériel de pulvérisation	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton > 230 g/m ² + traitement déperlant conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	ET EPI partiel			ET EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE masque ou demi-masque (EN 140:1999) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)					

* EN CAS D'INTERVENTION À L'EXTÉRIEUR ; DANS CE CAS, LES GANTS DOIVENT ÊTRE STOCKÉS ET PORTÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluce à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve
À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage
Réemploi de l'emballage interdit.
Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I. VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I. VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel
Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.
Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...
Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR FLASHEZ-MOI

KARADEG™ est une marque commerciale de Life Scientific Ltd., tous droits réservés



KARADEG™
KARADEG est un fongicide à base de prothioconazole. Il s'utilise entre 0,7 L/ha et 0,8 L/ha contre diverses maladies des céréales à paille (avoine, blé, épeautre, orge, seigle et triticale) et des crucifères oléagineuses, dont le colza. (voir détails des usages à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M. : Life Scientific Ltd - Block 4 - Belfield Office Park - Beech Hill Road - DUBLIN 4 (Irlande)
Type d'action : Fongicide (FRAC G1 - code 3)
Formulation : **Concentré émulsionnable (EC)**
Composition : 250 g/L (25 % p/p) de prothioconazole

ATTENTION

KARADEG (N° d'A.M.M. : 2190041)
Contient du prothioconazole et du N,N-Diméthyldecane-1-amide.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée : 24 heures.

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15, le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).
Premiers soins détaillés à l'intérieur du livret.
Consulter ce livret avant toute utilisation.
RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT
Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.
N° de lot et date de fabrication : voir emballage
EMB: 49215F
Fabriqué en UE
Distribué par : Syngenta France SAS - 1228 Chemin de l'Hobit, 31790 Saint-Sauveur, France
SAS au capital de 111 447 427 EUR - R.C.S. - RSAC Toulouse 443 716 832
Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels



Version No 1

Contenu: **5L** Net

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

DESSCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le prothioconazole appartient à la famille des triazolothionnes, et au groupe FRAC G1, code 3 (fongicides IDM). Le prothioconazole est un inhibiteur de la biosynthèse des stéroïdes. Cette substance systémique agit principalement de manière préventive sur diverses maladies des cultures.

Tableau des usages

Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes en plein champ.

Culture	Cibles	Dose homologuée	Nombre max. d'appl. par culture	Conditions d'emploi	Délai avant récolte (DAR)	ZNT par rapport aux points d'eau
Avoine Blé dur Blé tendre Épeautre Orge Triticale	Piétin-verse	0.8 L/ha	1 application par an	-	35 jours	
Avoine	Oïdiums Rouille couronnée	0.8 L/ha	2 applications par an	2 ^{ème} application après le stade BBCH 30 (début montaison)	35 jours	5 mètres En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Blé dur Blé tendre Épeautre Triticale	Fusarioses Oïdiums Rouilles Septorioses					
Orge	Fusarioses Helminthosporiose Oïdiums Ramulariose Rhynchosporiose Rouille naïve					
Seigle	Rhynchosporiose Rouilles					
Crucifères oléagineuses : Colza, Cameline, Moutarde, Navette, Chanvre, Bourrache, Sésame, Lin	Cylindrosporiose Sclérotiniose	0.7 L/ha	2 applications par an	2 ^{ème} application après le stade BBCH 20*	56 jours	
	Oïdiums	0.7 L/ha	2 applications par an	Entre les stades BBCH 30 et 80**		

* Après le stade BBCH 20 (BBCH 20 = Aucune taille visible) : traiter à partir du développement des pousses latérales.

Pour le lin : traiter à partir du stade BBCH 20 "début de ramifications basales".

** Entre les stades BBCH 30 et 80 : entre le stade "début de l'élongation de la tige principale : pas d'entre-nœuds (rosette)" (BBCH 30) et le stade "début de la maturation : les graines sont vertes et remplissent les siliques" (BBCH 80).

Pour le lin : entre le stade "début de l'élongation de la tige principale, tige ≥ 10 cm (BBCH 30/31)" et le stade "début de la maturation" (BBCH 80).

Limites maximales de résidus (LMR) : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/>

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

KARADEG permet une action fongicide principalement préventive.

Appliquer KARADEG sur une culture bien implantée. Éviter de traiter sur une culture en stress hydrique.

Adapter le volume de bouillie en fonction du développement des organes à protéger (entre 100 et 400 L/ha).

Gréales à paille (avoine, blé dur, blé tendre, épeautre, orge, seigle, triticale) :

Lorsque 2 applications sont autorisées, respecter un intervalle entre les traitements de 14 jours minimum. La deuxième application doit être réalisée après le stade BBCH 30 (début montaison).

Les stades d'applications conseillés sont :

- pour les blés : entre le stade 1 à 2 nœuds et la floraison
- pour les orges : entre le stade 1 nœud et l'apparition des barbes

Respecter un délai avant récolte de 35 jours.

Crucifères oléagineuses (colza, cameline, moutarde, navette, chanvre, bourrache, sésame, lin) :

Respecter un intervalle entre 2 applications de 14 à 28 jours.

Sur crucifères oléagineuses (hormis le lin), appliquer entre les stades BBCH 30 et 80 : entre le stade "début de l'élongation de la tige principale : pas d'entre-nœuds (rosette)" (BBCH 30) et le stade "début de la maturation : les graines sont vertes et remplissent les siliques" (BBCH 80).

Sur lin, appliquer préférentiellement entre le stade "début de l'élongation de la tige principale, tige ≥ 10 cm (BBCH 30/31)" et le stade "fin de la floraison" (BBCH 69).

Respecter un délai avant récolte de 56 jours.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Éviter de traiter par de trop fortes chaleurs ou en cas de fortes amplitudes thermiques (>15°C). Traiter préférentiellement tôt le matin ou tard le soir en cas de températures maximales supérieures à 25°C.

Traiter préférentiellement avec une bonne hygrométrie de l'air (plus de 60 %).

Recommandations pour les mélanges

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur (notamment l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 - art. 5).

Préparation de la bouillie

Remplir aux 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de KARADEG dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd et Syngenta France SAS déclinent toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Ne pas exposer le produit à moins de -10°C et plus de 40°C.

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.